



VILLE DE BOÉ

**CORONAVIRUS :
"DROIT DE VISITE
POUR LES FAMILLES"
À LA MARPA**



PROTOCOLE DU DROIT DE VISITE DES FAMILLES



- Visite autorisée à l'extérieur de la structure sous le chapiteau prévu à cet effet. Les familles ont droit à 1 visite par semaine. La durée de la visite ne pourra excéder 30 minutes et 2 personnes maximum par visite.
- Les familles devront prendre rendez-vous 24h à l'avance ; afin de pouvoir organiser une rotation.
- La famille devra sonner pour être accueilli par le personnel et devra porter obligatoirement un masque non fourni. Le personnel ira alors chercher le résident qui sera également équipé d'un masque.
- Pendant la visite, les gestes barrières devront être respectés. Le résident et sa famille seront placés à 2 mètres de distance et séparés par une table.
- Après chaque visite, le personnel assurera la désinfection de la table et des fauteuils.
- Si les gestes barrières et le port du masque ne sont pas respectés ni par les familles, ni par le résident, les visites ne pourront pas avoir lieu.